



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 18 juin 2007, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
Monsieur René Damphousse, assistant-greffier

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2007-0564 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,
appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil tenue le 18 juin 2007, tel qu'il a été rédigé.

Un amendement est présenté

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil tenue le 18 juin 2007, en retirant le sommaire décisionnel CU-2007-052 intitulé : « Abrogation de la résolution CV-2004-0577 relative à l'attribution d'un odonyme « rue Georgette-Pihay » - Prolongement d'une rue à être nommée au nord de la 57^e Rue Ouest - Fermeture de cette rue - Arrondissement Charlesbourg, district de Saint-Rodrigue (16) ».

Les membres du conseil acceptent le retrait de ce sommaire. L'ordre du jour est donc adopté tel qu'amendé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0565 **Modification au titre de la résolution CV-2007-0535, adoptée le 4 juin 2007 - Rapport sur le conseil d'agglomération de Québec**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Ann Bourget,

il est résolu de modifier le titre de la résolution CV-2007-0535 en ajoutant, à la suite des mots « *sur les changements à apporter au conseil d'agglomération de Québec et à son fonctionnement* », les mots « *et adoption des recommandations qui y sont contenues* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0566 **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 4 juin 2007**

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 juin 2007, tel que modifié par la résolution CV-2007-0565.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de madame la mairesse sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 juin 2007

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 juin 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 23 mai 2007.
- Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant l'avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains*, R.V.Q. 1276, adopté à la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 22 mai 2007 par la résolution AM-2007-0514.
- Dépôt d'une lettre de messieurs Paul-H. Alain et Gaston Milhomme, en date du 31 mai 2007, accompagnée d'une pétition de citoyens résidant sur la rue Notre-Dame, relative à une demande à l'effet de prolonger le réseau d'égout pour desservir les résidences portant les adresses civiques entre le 3135 et le 3320, rue Notre-Dame.
- Dépôt d'un courrier électronique de monsieur Fernand Trudel, relatif aux résultats de fluorure des neuf (9) réseaux d'eau potable de la ville de Québec, pour les années 2002 à 2006.
- Dépôt de la « Politique et procédure de dotation » adoptée par le comité exécutif le 16 mai 2007, en vertu de la résolution CE-2007-1110 en réponse à l'avis de proposition présenté par monsieur le conseiller Gilles Marcotte.
- Dépôt d'un document préparé par le président d'élection 2005, monsieur René Damphousse, en date du 15 juin 2007, relativement aux tableaux faisant état du total des votes obtenus le 6 novembre 2005, pour la mairie et les conseillers.
- Dépôt, par madame la conseillère Denise Trudel, d'une lettre en date du 6 juin 2007, adressée à madame la mairesse Andrée P. Boucher, relative à l'application de l'article 16 de la *Charte de la Ville de Québec*.
- Dépôt, par madame la mairesse Andrée P. Boucher, d'une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, en date du 14 juin 2007, relative à la demande d'aide financière pour le projet de construction d'un complexe de soccer au parc Chauveau.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens. Il est 18 h 52.

- Dépôt, par monsieur Michel Fortier, d'une pétition de citoyens qui s'opposent à la construction, sur la rue Anick, d'une nouvelle bibliothèque à Beauport et demandent qu'elle soit localisée à un endroit qui desservira adéquatement les citoyens des quartiers Courville, Montmorency et Villeneuve.
- Dépôt, par monsieur Luc Riverin, de documents relatifs à l'application du *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne ville de Québec*, R.A.2V.Q. 114, concernant un terrain de football-soccer, au 1500, rue de la Rive-Boisée Sud.

Prolongation de la première période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Lisette Lepage, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 26.

- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'un avis juridique rédigé par Me Serge Giasson de « *Giasson et associés, avocats* », en date du 15 juin 2007, relativement à l'interprétation des articles 47 et 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Paul Shoiry dépose un avis de proposition à l'effet de mandater la Direction générale afin que celle-ci propose des activités pour informer et sensibiliser les citoyens sur les différents moyens dont ils disposent pour protéger l'environnement lors de la « *Semaine de l'environnement de la ville de Québec* » qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2008.
- Monsieur le conseiller Paul Shoiry dépose un avis de proposition à l'effet que le conseil municipal invite l'organisation des « *Prix canadiens de l'environnement* » à tenir son gala de reconnaissance du mérite environnemental 2008 dans la ville de Québec.
- Monsieur le conseiller Paul Shoiry dépose un avis de proposition à l'effet que la Direction générale prépare et soumette, pour adoption, la « *Déclaration des services aux citoyens de la ville de Québec* ».
- Monsieur le conseiller Paul Shoiry dépose un avis de proposition à l'effet que l'administration municipale présente, aux membres du conseil, le

plan d'action sur l'amélioration de la sécurité routière annoncé le 10 mai dernier et travaille, de concert avec chaque conseil d'arrondissement, au suivi de ce plan d'action pour la partie du plan applicable au territoire de chaque arrondissement.

- Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté dépose un avis de proposition à l'effet que le comité exécutif reconsidère sa décision de ne pas verser les sommes d'argent pour l'activité « *Rendez-vous actifs* » afin de respecter l'engagement budgétaire voté par le conseil municipal et verse, aux arrondissements, les sommes prévues au budget 2007 pour la réalisation des « *Rendez-vous actifs* ».
- Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition à l'effet de donner, à la « *Commission consultative économie et environnement* », le mandat de procéder, le plus rapidement possible, à une consultation publique sur le projet de *Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain*, R.V.Q. 1002, afin que celui-ci reflète les attentes de la population en cette matière.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de propositions seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2007-0567 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Létourneau lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juin 2007 - Appui de la Ville aux démarches entreprises par la Coalition des festivals canadiens et du ministre québécois du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme, monsieur Raymond Bachand, demandant au gouvernement du Canada de distribuer, dès cet été, les sommes réservées aux festivals et événements dans son dernier budget - DT2007-042

Attendu que l'Institut de la statistique du Québec évalue à 1,3 milliard de dollars les dépenses annuelles dans le secteur de la culture, ce qui en fait l'un des principaux secteurs d'activités pour la région de la Capitale-Nationale;

Attendu que les différents festivals et événements sont devenus essentiels dans le développement économique, social et culturel de la région de la Capitale-Nationale;

Attendu que chaque dollar investi dans les festivals et événements génère des revenus importants, tant pour les gouvernements que pour les entreprises locales;

Attendu que la majorité des festivals et événements ont lieu durant la saison estivale;

Attendu que les sommes promises par le gouvernement fédéral pour 2007, à l'intention des festivals et événements, n'ont pas encore été versées et que la qualité et la variété des activités proposées par ces derniers risquent d'en souffrir;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités et la Ville de Montréal se sont prononcées en faveur de la démarche entreprise par la Coalition des festivals canadiens qui demande, dès cet été, la distribution des sommes réservées au budget 2007 pour les festivals et événements.

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'appuyer les démarches entreprises par la Coalition des festivals canadiens et du ministre québécois du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme, monsieur Raymond Bachand, demandant au gouvernement du Canada de distribuer, dès cet été, les sommes réservés aux festivals et événements dans son dernier budget.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0568 Félicitations à monsieur Patrice Dionne, double greffé, pour son implication et sa participation à la randonnée cycliste des greffés entre Longueuil et Québec, les 15 et 16 juin 2007

Attendu que, les 15 et 16 juin 2007, s'est tenue la randonnée cycliste « *Pédalez pour la santé des greffés* » entre Longueuil et Québec organisée par monsieur Patrice Dionne, double greffé;

Attendu que cette activité a permis d'amasser une somme de 70 000 \$ qui sera versée à la Maison des greffés du Québec;

Attendu qu'il y a à peine un an, monsieur Dionne, en attente d'une greffe coeur-foie, avait moins de trois pour cent de chance de vivre;

Attendu qu'avec l'aide de l'équipe du Pavillon de prévention des maladies cardiaques (PPMC) de l'Hôpital Laval, monsieur Dionne a surmonté cette grande épreuve;

Attendu que, par sa détermination et son courage, monsieur Patrice Dionne se veut une source d'inspiration pour toute la population, particulièrement pour les patients en attente d'une greffe;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de rendre hommage à monsieur Patrice Dionne, double greffé, en soulignant son courage et sa détermination face à l'épreuve qu'il a surmontée avec grand succès et pour son implication dans la randonnée cycliste des greffés. Par cette même occasion, le conseil de la Ville de Québec lui souhaite longue route et bonne santé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0569 Félicitations à l'équipe du « J8 » de l'école secondaire De Rochemelle pour sa participation et son travail remarquable au « Sommet Junior 8 » qui s'est tenu en Allemagne, du 3 au 9 juin 2007

Attendu la tenue du Sommet Junior 8, sommet parallèle du G8 organisé par l'UNICEF, en Allemagne, du 3 au 9 juin dernier;

Attendu que l'équipe du J8 de l'école secondaire De Rochebelle a été choisie parmi plus de quatre-vingt-dix (90) autres équipes canadiennes pour représenter le Canada à ce sommet;

Attendu que l'implication et la détermination des jeunes de Québec doivent être soulignées et reconnues;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Francine Bouchard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à Marion Guay-Arcand, Se Quian Wang, Julien Fortier, Andréa Lucchési, Julien Tremblay, Marie-Ève Jean, Sophie Casgrain et Laurent Bouchard, de l'équipe « J8 » de l'école secondaire De Rochebelle, pour leur participation et leur travail remarquable au « *Sommet Junior 8* ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0570 Meilleurs voeux à la « Nation Huronne-Wendat » et à son grand chef, monsieur Max One–Onti Gros–Louis ainsi qu'à tous les autochtones à l'occasion de la « Journée nationale des Autochtones »

Attendu que le 21 juin est déclaré « *Journée nationale des Autochtones* » au Canada;

Attendu la remarquable contribution des Inuits, des Métis et des Premières nations à notre société;

Attendu la relation quadricentenaire entre la Nation Huronne-Wendat et la Ville de Québec;

Attendu que cette journée est un moment privilégié pour chacun d'entre nous de témoigner notre respect et notre admiration aux membres de ces nations, premiers occupants du territoire;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'offrir nos meilleurs voeux à la « *Nation Huronne-Wendat* » et à son grand chef, monsieur Max One–Onti Gros–Louis ainsi que tous les autochtones à l'occasion de la « *Journée nationale des Autochtones* » et d'inviter la population à participer en grand nombre aux festivités qui seront organisées lors de cette journée.

Adoptée à l'unanimité

Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation de commerce de détail et services - urbain (CD/Su), R.V.Q. 570

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation de commerce de détail et services - urbain (CD/Su)*, R.V.Q. 570 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Une personne intervient dans ce dossier.

Retour à la séance du conseil

Le conseil de la ville est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2007-0571 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation de commerce de détail et services - urbain (CD/Su), R.V.Q. 570 - AT2007-126***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation de commerce de détail et services - urbain (CD/Su)*, R.V.Q. 570.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0572 ***Demande de délai additionnel jusqu'au 15 octobre 2007 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 - Introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec - DG2007-038***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 6 juin 2007, d'accorder un délai additionnel supplémentaire, soit jusqu'au 15 octobre 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 par monsieur le conseiller André Demers, concernant l'introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0573 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de chlore gazeux en contenants de 68 et 907,2 kilogrammes, pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2009 (VQ-38689) - AP2007-263 (CT-2155138, CT-2155141) — (Ra-1337)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Brenntag Canada inc. », le contrat en vue de la fourniture et la livraison de chlore gazeux en contenants de 68 et 907,2 kilogrammes, pour le traitement de l'eau potable, du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2009, pour un montant total estimé à 625 733,53 \$, incluant les taxes, et selon le prix unitaire de la soumission, soit 1,16 \$/kilogramme, excluant les taxes pour le format 907,2 kilogrammes et 2,23 \$/kilogramme, excluant les taxes pour le format 68 kilogrammes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38689 et à sa soumission en date du 10 mai 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0574 Nouveaux régimes de retraite - Paiement des droits auprès de la Régie des rentes du Québec pour l'année 2006 - FN2007-027 (CT-FN2007-027) — (Ra-1337)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'autoriser le paiement des droits annuels dus par les nouveaux régimes de retraite de la Ville de Québec, pour l'année 2006.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0575 Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie du lot 2 608 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec (Parc des Carrières), rue Candide-Ducharme - Arrondissement Laurentien - GI2007-088 (Ra-1337)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'affecter au domaine privé de la Ville de Québec une partie du

lot 2 608 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cent soixante-seize mètres carrés et six dixièmes (176,6 m²), tel que montré au plan préliminaire en date du 8 avril 2007 joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0576 Droit d'usage sur une partie du lot 1 027 370 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2007-090 (Ra-1337)

Madame la conseillère Marie France Trudel déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu d'autoriser la signature d'un droit d'usage, d'une durée de vingt (20) ans, en faveur de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries », dans l'immeuble, propriété de la Ville de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 027 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de mille sept cent quatre-vingt-douze mètres carrés et un dixième, (1 792,1 m²), tel que montré au plan 2006275AF1.DGN et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 2006, sous la minute 297, ce droit étant accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0577 Prise d'acte du « Rapport de suivi 2006 sur l'état d'avancement du plan stratégique 2004-2008 » - PD2007-003 (Ra-1337)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

1° de prendre acte du « Rapport de suivi 2006 sur l'état d'avancement du plan stratégique 2004-2008 »;

2° d'acheminer le rapport aux instances consultatives de la ville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0578 Adjudication de contrats pour la réservation de chambres et de salles de travail - Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pour la période du 14 au 16 octobre 2008 - RI2007-022 (CT-RI2007-022) — (Ra-1337)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

1° d'adjuger les contrats de réservation de chambres et de salles de réunion dans le cadre de la tenue de l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) qui aura lieu à Québec, du 14 au 16 octobre 2008, aux établissements suivants :

- Château Bonne Entente, pour un montant de 97 000 \$, excluant les taxes;
- Hôtel Quartier, pour un montant de 51 000 \$, excluant les taxes;

2° d'autoriser le paiement des dépôts requis pour 2007 des contrats, conformément aux tarifs de leur soumission respective.

Les fonds requis pour la partie des contrats prévue en 2008 seront disponibles en partie à même les subventions fédérale et provinciale à recevoir et en partie à même le budget d'opérations 2008 du Commissariat aux relations internationales, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2008 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0579 Approbation des opérations d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes s'appliquant aux brigadiers scolaires - RH2007-419 (CT-RH2007-419) — (Ra-1337)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard

il est résolu d'approuver les opérations d'équité salariale ainsi que le versement des sommes afférentes s'appliquant aux brigadiers scolaires, conformément aux énoncés mentionnés au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0580 **Approbation d'une demande de soumissions publiques - Système de pondération et d'évaluation des offres pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion des actifs immobiliers - AP2007-190 (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que décrit dans la grille d'évaluation et d'analyse jointe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion des actifs immobiliers à la Ville de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0581 **Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif au contrat en vue d'effectuer la vidange de puisards pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38326) - AP2007-240 (C.T. 2156175) — (Ra-1338)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat, à « Veolia ES Services d'assainissement inc. », en vue d'effectuer la vidange de puisards dans l'arrondissement Charlesbourg, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 160 156,73 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38326 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 20 avril 2007 et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0582 **Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif au contrat en vue d'effectuer la vidange de puisards pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38326) - AP2007-247 (2156617) — (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat, à « Veolia ES Services d'assainissement inc. », en vue d'effectuer la vidange de puisards, dans l'arrondissement La Cité, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 279 482,89 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38326

et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 20 avril 2007 et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0583 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif au contrat en vue d'effectuer le sciage de bordures et de trottoirs pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38327) - AP2007-280 (CT-2155907) — (Ra-1338)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat, à « Sciage et forage Québec (1984) inc. », en vue d'effectuer le sciage de bordures et de trottoirs, pour un montant approximatif de 113 699,31 \$, incluant les taxes, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38327 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 10 avril 2007 et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0584 Abrogation de la résolution CV-2004-0574 relative à l'attribution d'un odonyme « Rue de Bruxelles » - Mise en oeuvre du projet « Les Méandres » et fermeture de cette rue - Arrondissement Les Rivières - CU2007-054 (Ra-1338)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2004-0574 adoptée par le conseil de la Ville de Québec le 7 juin 2004, relative à l'attribution d'un odonyme « *Rue de Bruxelles* » qui est devenue un lien piétonnier;
- 2° d'ordonner la fermeture de la rue située dans l'arrondissement Charlesbourg, constituée des lots numéros 3 178 856 et 1 147 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0585 Nomination d'un membre au sein de la Commission consultative jeunes et aînés - DG2007-039 (Ra-1338)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

il est résolu de nommer madame la conseillère Marie France Trudel (district des Laurentides) à titre de membre au sein de la Commission consultative jeunes et aînés, en remplacement de monsieur le conseiller Guy Perrault.

Proposition de retrait

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Beaulieu,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0586 Approbation de la proposition d'amendement de la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif jointe en annexe - Décret 1211-2005 modifié par le décret 1003-2006 (annexe C) - DG2007-041

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver la proposition d'amendement à la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, mentionnés au décret 1211-2005 modifié par le décret 1003-2006 (annexe C) jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0587 Adjudication d'un contrat pour les travaux du projet « Prolongement de la rue Soumande » (PRR2003110) (VQ-37992) - Arrondissement Limoilou - IN2007-068 (CT-2157327) — (Ra-1338)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Métro excavation inc. », le contrat en vue de la réalisation des travaux du projet « Prolongement de la rue Soumande (PRR2003110) », pour un montant de 406 159,96 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-37992 et à sa

soumission, en date du 29 mai 2007, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et sous réserve de l'approbation du Règlement R.V.Q. 1238 par les autorités compétentes et de son entrée en vigueur.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0588 Nomination d'un membre du conseil d'administration de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) », à titre de représentant de la Ville de Québec - SO2007-004 (Ra-1338)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de nommer monsieur Guy Turgeon, à titre de représentant de la Ville de Québec, afin de siéger au conseil d'administration de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) » pour une durée de deux (2) ans, à compter du 1^{er} juillet 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0589 Nomination au poste de directeur associé et trésorier du Service des finances pour la période du 30 juillet au 31 décembre 2007 et au poste de directeur et trésorier du Service des finances à compter du 1^{er} janvier 2008 - RH2007-380 (CT-RH2007-380) — (Ra-1339)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer monsieur Yves Courchesne (ID. 014589), en qualité d'employé régulier, au poste de directeur associé et trésorier du Service des finances, pour la période du 30 juillet au 31 décembre 2007, et au poste de directeur et trésorier du Service des finances à compter du 1^{er} janvier 2008, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif autorise un virement de fonds de 48 500 \$, dont 26 500 \$ du poste budgétaire contingent d'agglomération et 22 000 \$ du poste budgétaire du contingent de proximité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0590 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) pour l'année 2006 - OM2007-004 (Ra-1337)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0591 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la permission à « Bell Canada » et à « Hydro-Québec » d'utiliser une partie de l'emprise du corridor des Cheminots - Arrondissement Laurentien - GI2007-092 (Ra-1338)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la permission à Bell Canada et à Hydro-Québec de passer une ligne aérienne d'électricité et de télécommunications au-dessus d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 152 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de cent quarante-six mètres carrés et cinq dixièmes (146,5 m²), tel que montré au plan préparé le 2 septembre 2004 par monsieur Richard Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6472 de ses minutes; le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint au présent sommaire pour en faire partie intégrante. Cette permission étant consentie en considération de frais de gestion de 650 \$, excluant les taxes, ces frais ont déjà été perçus.

Il est également résolu que le comité exécutif autorise, sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher, le directeur du Service de la gestion des immeubles, monsieur Jean-Denis Dionne et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet à signer le document de permission susmentionné.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0592 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'aménagement et la construction d'écocentres ainsi que sur les services professionnels requis pour la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 178 - Appropriation d'un montant de 255 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-004 (Ra-1338)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aménagement et la construction d'écocentres ainsi que sur les services professionnels requis pour la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 178;
- 2° l'appropriation d'un montant de 255 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 178, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général de l'agglomération sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'aménagement et la construction d'écocentres ainsi que sur les services professionnels requis pour la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 178.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0593 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'écocentres dans les arrondissements Beauport et La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 184 - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-016 (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'écocentres dans les arrondissements Beauport et La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 184.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'écocentres dans les arrondissements Beauport et La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 184.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0594 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction de cinq casernes de pompiers et sur l'acquisition de terrains nécessaires à cette fin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 196 - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-060 (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction de cinq casernes de pompiers et sur l'acquisition de terrains nécessaires à cette fin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 196.

Il est également résolu la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction de cinq casernes de pompiers et sur l'acquisition de terrains nécessaires à cette fin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 196.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0595 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et « La Société immobilière du Québec » relativement au versement d'une contribution financière, au montant de 220 000 \$, pour la réalisation du projet de réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville de Québec - Adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement des rues du réseau artériel autour de la place de l'Hôtel-de-Ville, située dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 221 - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-176 (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « La Société immobilière du Québec » relativement au versement d'une contribution financière au montant de 220 000 \$ pour la réalisation du projet de réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville de Québec;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement des rues du réseau artériel autour de la place de l'Hôtel-de-Ville, située dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 221;

3° l'autorisation, à madame la mairesse et au greffier, à signer ladite entente.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement des rues du réseau artériel autour de la place de l'Hôtel-de-Ville, située dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 221.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0596 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de l'étude sur les travaux de rénovation envisagés - Usine de production d'eau potable Château-d'eau (Secteur centre) - TP2007-024

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de l'étude sur les travaux de rénovation envisagés relativement à l'usine de production d'eau potable Château-d'eau, secteur centre, préparé par BPR-Infrastructure inc. en date du 12 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0597 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de filtration et de décantation à l'usine de traitement d'eau potable du secteur centre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 222 - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-026 (Ra-1338)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de filtration et de décantation à l'usine de traitement d'eau potable du secteur centre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 222.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de filtration et de*

décantation à l'usine de traitement d'eau potable du secteur centre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 222.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0598 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur divers travaux d'aménagement dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 223 - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-109 (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur divers travaux d'aménagement dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 223.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur divers travaux d'aménagement dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 223.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0599 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux préparatoires ainsi que sur les services professionnels requis pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 224 - GI2007-104 (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux préparatoires ainsi que sur les services professionnels requis pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 224.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0600 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 244 - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-185 (Ra-1338)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 244.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2006 et 2007, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 244.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0601 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 226 - Appropriation d'un montant de 563 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2007-077 (Ra-1339)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 226;*

2° l'appropriation d'un montant de 563 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 226, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général de l'agglomération sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20-001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 226.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0602 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux préparatoires de construction d'un centre de traitement des matières putrescibles ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 230 - Appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-025 (Ra-1339)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux préparatoires de construction d'un centre de traitement des matières putrescibles ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 230;

2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 230, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général de l'agglomération sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux préparatoires de construction d'un centre de traitement des matières putrescibles ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 230.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0603 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à de nouveaux immeubles admissibles, R.V.Q. 1116 - DE2007-075 (Ra-1338)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux* afin que la Maison Gomin et les bâtiments ou les murs d'enceinte construits avant 1955 et situés dans le secteur de la Côte des Érables, dans l'arrondissement Les Rivières, soient admissibles au versement d'une subvention en vertu de ce programme.

De plus, il modifie le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2004 et 2005 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, et le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2005 et 2006 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, afin de prévoir dans leurs objets des sommes pour le versement de subvention pour l'ensemble de ces nouveaux bâtiments et murs d'enceinte admissibles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0604 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement du parc de commémoration de l'ancienne fortification du pont Drouin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés R.V.Q. 1272 - AT2007-056 (Ra-1338)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation de travaux d'aménagement du parc de commémoration de l'ancienne fortification du pont Drouin, situé dans l'arrondissement Limoilou ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 650 000 \$ pour la réalisation de travaux de même que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0605 *Avis de motion relatif au Règlement sur la phase 2 de la mise en valeur du secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1282 - AT2007-125 (Ra-1338)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux pour la réalisation de la phase 2 de la mise en valeur du secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport comprenant le réaménagement du stationnement du côté sud de l'église ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0606 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville, située dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1287 - AT2007-177 (Ra-1338)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement relevant de la proximité des rues et de l'Îlot central de la place de l'Hôtel-de-Ville, située dans l'arrondissement La Cité, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 784 000 \$ pour les travaux de même que l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0607 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction d'un stade de soccer intérieur au parc Chauveau situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1289 - GI2007-103*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction d'un stade de soccer intérieur au parc Chauveau situé dans l'arrondissement Les Rivières ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 19 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0608 Appropriation d'un montant de 1 900 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2007-103

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 1 900 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1289, au fonds général de la Ville. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0609 Engagements de la Ville - Stade de soccer intérieur au parc Chauveau - GI2007-103

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet soumis dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0610 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'engagement de professionnels et du personnel d'appoint afin de compléter la refonte des règlements d'urbanisme ainsi que la mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement et de développement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1281 - AT2007-188 (Ra-1339)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant une dépense de 800 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint afin de compléter la refonte des règlements d'urbanisme ainsi que la mise en oeuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement.

Ce règlement prévoit une dépense de 800 000 \$ pour les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0611 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1291 - IN2007-078 (Ra-1339)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter le montant de l'emprunt de 31 327 000 \$ à 32 977 000 \$ pour tenir compte de l'insuffisance de fonds pour donner suite à l'adjudication du contrat du projet de réfection de l'avenue Cartier suite à l'ouverture des soumissions de ce projet.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0612 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1292 - IN2007-079 (Ra-1339)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors de la prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter le montant de l'emprunt de 7 300 000 \$ à 9 340 000 \$ pour tenir compte de l'ajout de projets ayant nécessité une anticipation des dépenses.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0613 Appropriation d'un montant de 200 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2007-079

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

Il est résolu d'approprier un montant de 200 000 \$, soit une somme inférieure à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1292, au fonds général de la Ville. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0614 *Règlement modifiant le Règlement sur les projets de règlements pouvant être soustraits de la consultation des conseils de quartier relativement à de nouveaux sujets, R.V.Q. 1225 - AT2007-106*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les projets de règlements pouvant être soustraits de la consultation des conseils de quartier relativement à de nouveaux sujets*, R.V.Q. 1225.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0615 *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement à la salubrité et à l'urbanisme, R.V.Q. 1255 - AJ2007-028*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement à la salubrité et à l'urbanisme*, R.V.Q. 1255.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0616 *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de la phase II des travaux « Rebâtir la rue Saint-Joseph » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1279 - IN2007-062*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de la phase II des travaux « Rebâtir la rue Saint-Joseph » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1279.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0617 *Règlement sur des travaux d'aménagement du pourtour du Palais Montcalm et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1284 - AT2007-151*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement du pourtour du Palais Montcalm et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1284.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et citoyennes présents.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 heures.

Clôture de la séance

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la règle interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 10, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs/sm